

PROCES-VERBAL

Séance du 24 janvier 2025

L'an 2025 et le 24 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT, Catherine, Maire.

Date de la convocation : 20/01/2025

Date d'affichage : 20/01/2025

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

Ordre du jour :

- Mise à jour des statuts de la CCPG
- Approbation du tableau des effectifs au 1/1/2025
- Devis passage led de la bibliothèque
- Devis enfouissement réseau électrique secteur Billoterie
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal

Devis signés depuis Conseil Municipal du 13/12/2024		Montant TTC
Panier Sympa	Cérémonie des vœux	306,83 €
Boulangerie Carrera	Cérémonie des vœux	630,00 €
DMS	Travaux supplémentaires déviation canalisation Rue St Sauveur	2 666,40 €
Caldeo	3500 l fuel chaudière	3 742,20 €
La Poste	Affranchissements	176,35 €
Formation Agent	Formation 2 jours	180,00 €
INEO	Maintenance curative, éclairage public rue de la Grange Ménard	1 059,94 €
Gem Barrès	6724 l fuel chaudière	7 907,42 €
Biblix	Rouleau étiquettes bibliothèque	90,00 €
Total	Carburant décembre	148,00 €
Atelier Cordoly	Double clés citerne Colombier Brouard	13,00 €
EURL Sylvain BEAUVAIS	Intervention chauffe-eau salle des fêtes	25,20 €
Groupama	Cotisation 2025 Dommages aux biens, aux personnes, Protection civile agents et élus	6 733,60 €
Thélem	Cotisation 2025 flotte véhicules	1 219,51 €
Super U	Cérémonie des vœux	33,15 €

Mise à jour des statuts de la CCPG

Madame Catherine RAGOBERT explique que lors de la séance du 10 décembre 2024 le Conseil Communautaire de la CCPG a voté la modification de ses statuts. Les nouveaux statuts sont présentés au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à la majorité par un vote à main levée de 8 Oui (Mmes Catherine RAGOBERT, Cécile GÉNÉRALI, Mélanie LESSEUR, Nathalie POTIER-CARRASCO MM André DELAPLANCHE, Stéphane GAUME, Benoit TRINQUET, Gilles BERTRAND) : et 4 ABSTENTIONS (Mme Sandrine CHEVALIER, MM Thierry MERCIER ; Pascal SAUVAGE, Thibaud DUVERGER) :**

- **APPROUVENT** le changement de statut de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes formalités administratives nécessaires.

Approbation du tableau des effectifs

Catherine RAGOBERT expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
- le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
- les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,
- la délibération n°2/2022 du 14/01/2022 portant tableau des effectifs des emplois permanents

Considérant le besoin de la mairie de Nibelle de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour

Sur le rapport de Madame la Maire, les membres du Conseil Municipal **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DÉCIDENT :

Article 1 :

D'approuver le tableau des effectifs de la mairie de Nibelle des emplois annexé à cette délibération à compter du 24/01/2025

Article 2 :

La délibération n° 2/2022 du 14/01/2022 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 3

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois seront inscrits au budget 2025.

Article 4

Que Madame la Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Devis passage led de la bibliothèque, de la salle des associations et du musée Barillet

Les membres du Conseil Municipal décident de reporter le débat à la prochaine séance faute de devis complémentaire.

Projet enfouissement réseau électrique secteur Billoterie

Catherine RAGOBERT rappelle que lors de la séance du 13 décembre 2024 a été évoqué le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphone / fibre. La SICAP et le SIERP financent ces projets à hauteur respectivement de 70 % et 10 % du montant hors taxes. La Commission Travaux a priorisé les zones concernées pour lesquelles le réseau traverse des propriétés privées. Parmi ces secteurs, le secteur de la Billoterie sera priorisé pour 2025 afin d'accompagner le projet d'agrandissement de l'élevage agricole. Le projet intégrera également l'enfouissement du réseau téléphone/fibre pour lequel le chiffrage est en cours. Le chiffrage estimatif de l'enfouissement du réseau électrique SICAP est présenté.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux,
- **APPROUVENT** le chiffrage de la SICAP d'un montant de 84338.00€ HT soit 101 206.00€ TTC,
- **SOLLICITENT** une subvention auprès du SIERP et de la SICAP, correspondant à 80% du montant HT, soit un reste à charge pour la commune de 16 867.00€ HT soit 20 241.00€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 en section d'investissement - au compte 21538,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

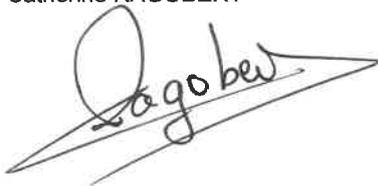
Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT
 - Informe le Conseil sur la nécessité de trouver un nouvel assureur à compter de 2026, contact en cours, investissements à planifier (alarme), support des politiques.
 - Remercie les conseillers pour la distribution du bulletin municipal fin 2024 et explique notre besoin de connaître le nombre exact d'exemplaires distribués.
 - Demande au Comité Fleurissement d'étudier l'achat d'un arbre dans le cadre du Festival de l'Arbre (animation en mars prochain).
 - Informe que les données du recensement de la population retenues au 1/1/2025 : 1 176 habitants, 1 205 y compris les personnes en maison de retraite et les étudiants résidants dans une autre commune. Cela représente une augmentation de 8.4% sur 10 ans, et une stabilité sur les 5 dernières années.
 - Prépare la liste des riverains à inviter à une réunion d'information sur les travaux de voirie rue de la Gare. Réunion prévue en février.
 - Informe de la programmation avec les cars Remi et le département pour statuer sur l'emplacement de l'arrêt du car de ligne après les travaux.

- Madame Sandrine CHEVALIER
 - Fait le point sur les informations transmises par la Communauté de Communes au sujet de la carte scolaire et de la fermeture probable de l'école de Nancray. Les conseillers déplorent cette décision à venir et apportent leur soutien au Conseil Municipal de Nancray.
- Monsieur Thierry MERCIER
 - Demande l'intervention des agents sur la Place St Sauveur face à l'église. Le trou est dangereux pour les piétons.
 - Demande d'intervenir pour réparer le parterre accidenté à l'angle de la rue de la Gare. Intervention en attente de rangement des décorations de Noël par le Comité des fêtes.
 - Demande d'intervenir rue Gaillarde pour désensabler le busage traversant la route.
- Monsieur Pascal SAUVAGE
 - Fait le point sur l'activité de la Commission Travaux qui passe en revue l'état des fossés afin d'en planifier le curage.
 - Précise que l'intervention est en cours sur la toiture du vestiaire communal du terrain de foot. Une réunion est planifiée le 1^{er} février avec l'ENCN sur l'aménagement intérieur.
 - Prendra contact avec les services techniques du Département pour documenter une sécurisation de la Route de la Boule d'Or (limitation de la vitesse).
 - Explique qu'afin de minimiser le coût de remplacement de la lisse route de Chambon en cas d'accident, la mise en place de plots est envisagée sur les tronçons les plus endommagés. Le chiffrage est en cours.
 - Informe que le 29 janvier une intervention sur l'antenne Orange fixée sur le château d'eau permettra d'améliorer la réception des communications sur le secteur de la Billoterie.
- Monsieur Stéphane GAUME
 - Demande l'intervention des agents Chemin du Colombier Brouard.
- Monsieur André DELAPLANCHE
 - Remercie chaleureusement Pascal SAUVAGE au nom du SDIS pour sa présence lors de l'incendie d'une habitation route de Chemault le 21 décembre dernier. Les arrêtés ont été pris dès le lendemain par Sandrine CHEVALIER afin de sécuriser la zone, avec l'aide des services techniques du Département.
- Monsieur Gilles BERTRAND
 - Commente les articles de presse parus autour du terrain de football de Beaune la Rolande.

Date des prochains conseils :
28 février, 21 mars 2025, 11 avril

En mairie, le 27/01/2025
Madame la Maire
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Gilles BERTRAND

